

LÉGISLATION ET PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DES ANNÉES 1916-1917.

d'assurance peut demander, en versant un droit de \$100, l'autorisation rendue obligatoire par la Loi des Assurances de 1910. Le chap. 15, ou loi amendant la Loi des Réserves Forestières et des Parcs Nationaux, donne au ministre de l'Intérieur le pouvoir d'annuler les concessions contenant des erreurs de nom, etc., et d'émettre de nouvelles lettres patentes, remplaçant celles-ci, lors même que les terres ou droits concédés tomberaient sous le coup de la loi ci-dessus. Une loi modifiant la loi des Allumettes au Phosphore Blanc étend jusqu'au 1er juillet 1916 la période de vente licite de ces allumettes, et jusqu'au 1er janvier 1917, le droit d'en faire usage. Le chap. 24, ou Loi relative à la Réserve de St-Pierre, confirme et valide certaines concessions et ventes de terres appartenant à cette réserve, et la Loi sur l'Irrigation du District de Taber (chap. 26) autorise l'occupation et la vente de certaines terres, tant domaniales que scolaires, de ce district.

Les soixante-cinq lois d'intérêt local ou particulier comprenaient, entr'autres; deux lois incorporant des compagnies de chemins de fer (chap. 30 et 31), vingt autres modifiant les lois constitutives d'autres compagnies de chemins de fer (chap. 32 à 51), deux concernaient des compagnies d'assurance et deux des compagnies fiduciaires (chap. 52 à 55), onze s'appliquent à des compagnies ou associations diverses (chap. 56-66), quatre sont relatives à des brevets d'inventions (chap. 67-70), et vingt lois prononcent des divorces (chap. 71-94). Parmi les lois relatives aux compagnies ou associations diverses, deux (chap. 63 et 64) divisent le corps administratif de l'Armée du Salut en deux organisations distinctes, l'une pour l'est et l'autre pour l'ouest du Canada. Une autre de ces lois (chap. 62), sanctionne la fusion de l'Ecole des Mines et d'Agriculture de Kingston, avec l'université Queen.

Par une loi du Parlement Impérial (6-7, Geo. V, chap. 19), en date du 1er juin 1916, votée à la demande des deux Chambres du Parlement Canadien, la durée du douzième parlement du Canada, dont les pouvoirs eussent expiré le 7 octobre 1916, fut prorogée jusqu'au 7 octobre 1917.

LÉGISLATION FÉDÉRALE, 1917.

La septième session du douzième parlement du Canada s'ouvrit à Ottawa le 18 janvier et se termina le 20 septembre 1917, dans les septième et huitième années du règne de Georges V. A l'ouverture de la session, le 18 janvier 1917, M. Edgar N. Rhodes, député du comté de Cumberland, N.-E., fut désigné comme Président de la Chambre des Communes en remplacement de l'Hon. Albert Sévigny, nommé Ministre du Revenu de l'Intérieur, et le 1er février 1917, M. J. H. Rainville, député de Chambly-Verchères, P.Q., fut nommé Vice-président. La session fut suspendue du 7 février au 19 avril 1917, pour permettre au Premier Ministre et à quelques-uns de ses collègues de prendre part aux Conférences Impériales qui se tenaient à Londres. Pour la première fois au Canada, le suffrage politique fut conféré aux femmes, ainsi qu'on le verra plus loin par l'analyse des lois sur le Vote des Militaires et sur les Elections en temps de guerre. Voici quelques-unes des lois les plus importantes, qui furent le fruit de cette session.